PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7-2.I - Archéologie

Annexé à la délibération
n° ..... 14.351 .....
Pour le Maire et par délégation

J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 16 AVR. 2015
Publication du : 20 AVR. 2015
ou
Notification du : .....
à Six-Fours-les Plages le 20 AVR. 2015
Le Maire

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 AVR. 2015

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (VAR)

G2C territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Pascale Barthès
Tél. : (33)[0]4 42 99 10 35
pascale.barthes@culture.fr

G2C Territoires - Délégation Sud-Est
Parc d'Activités Point Rencontre
2 Avenue Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES

à l'attention de Arnaud Phillipart

Aix-en-Provence, le

Objet : 83 – Six-Fours-les-Plages - Plan Local d'Urbanisme

P.J. : carte de zones de présomption de prescription archéologique

Comme suite à votre demande du 03/02/2012 concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Six-Fours-les-Plages, j'ai l'honneur de vous faire connaître les zones de présomption de prescription archéologique qu'il convient de faire figurer dans les dispositions générales du Plan Local d'Urbanisme, accompagnées en préambule du texte suivant :

« Sur la commune de Six-Fours-les-Plages, ont été définies trois zones de présomption de prescription archéologique par arrêté préfectoral n°83129-2011 en date du 12/07/2011.

Code Protection	Identification de la Protection
3012	Saint-Jean (zone 1)
3013	Le Brusc (zone 2)
3014	Mourret (zone 3)

A l'intérieur de ces zones, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir, ainsi que tous les dossiers d'autorisation d'installation ou de travaux divers, d'autorisation de lotir et de décision de réalisation de ZAC, devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Service régional de l'Archéologie, 21-23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence Cedex) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

.../...

Hors de ces zones, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (code du patrimoine, livre V, art. L522-4).

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires Culturelle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III). »

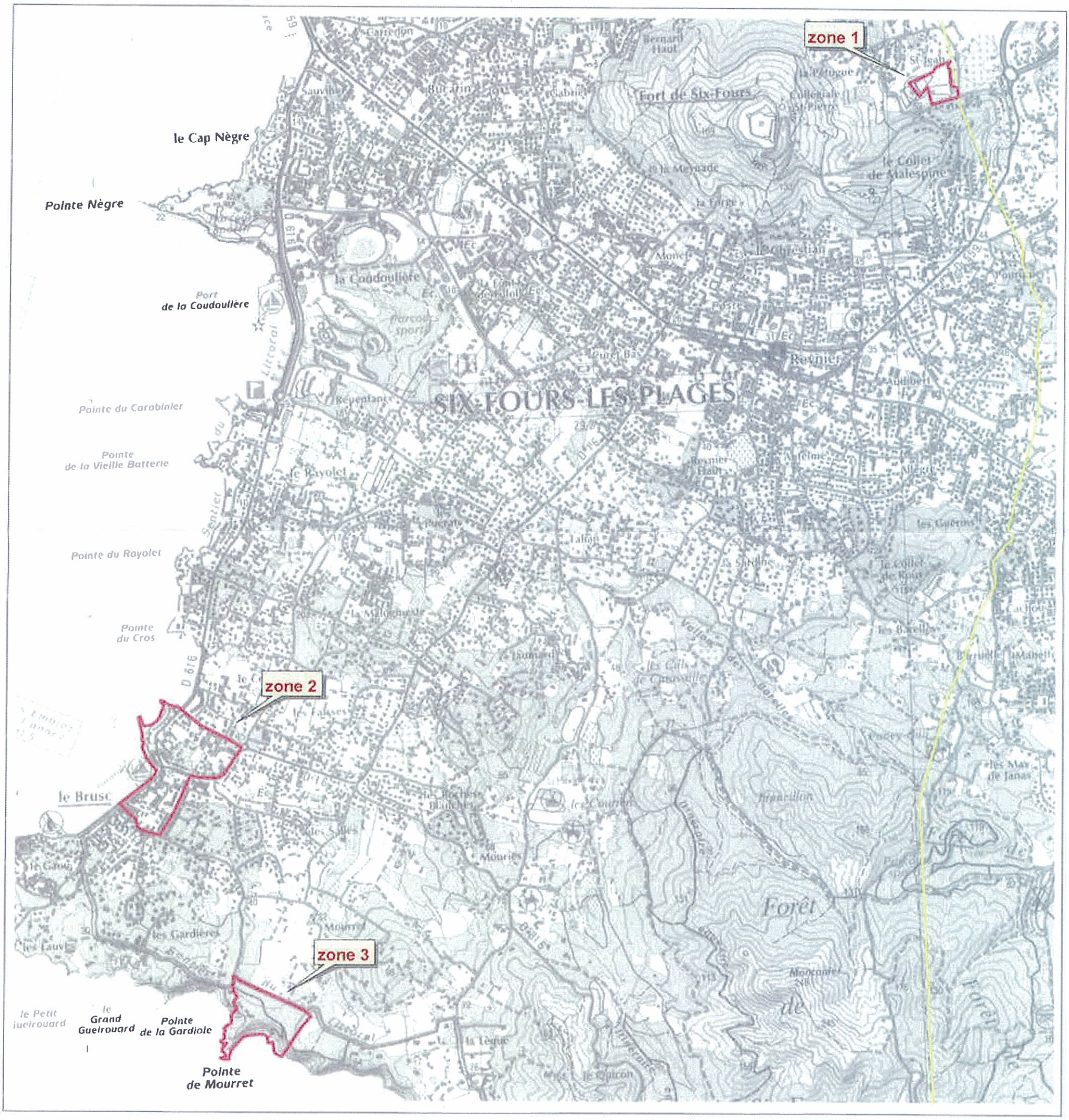
J'ajoute que pour faciliter l'intégration de ces données dans le projet de PLU, celles-ci vous ont été communiquées sous forme numérique (fichier en .shp) le 07/02/2012.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

VAR, Six-Fours-les-Plages : vue générale

Arrêté n°83129-2011, pièce annexe 83129-I1



Emprise de zone de présomption de prescription archéologique

Echelle 1/25 000 © SCAN25 IGN

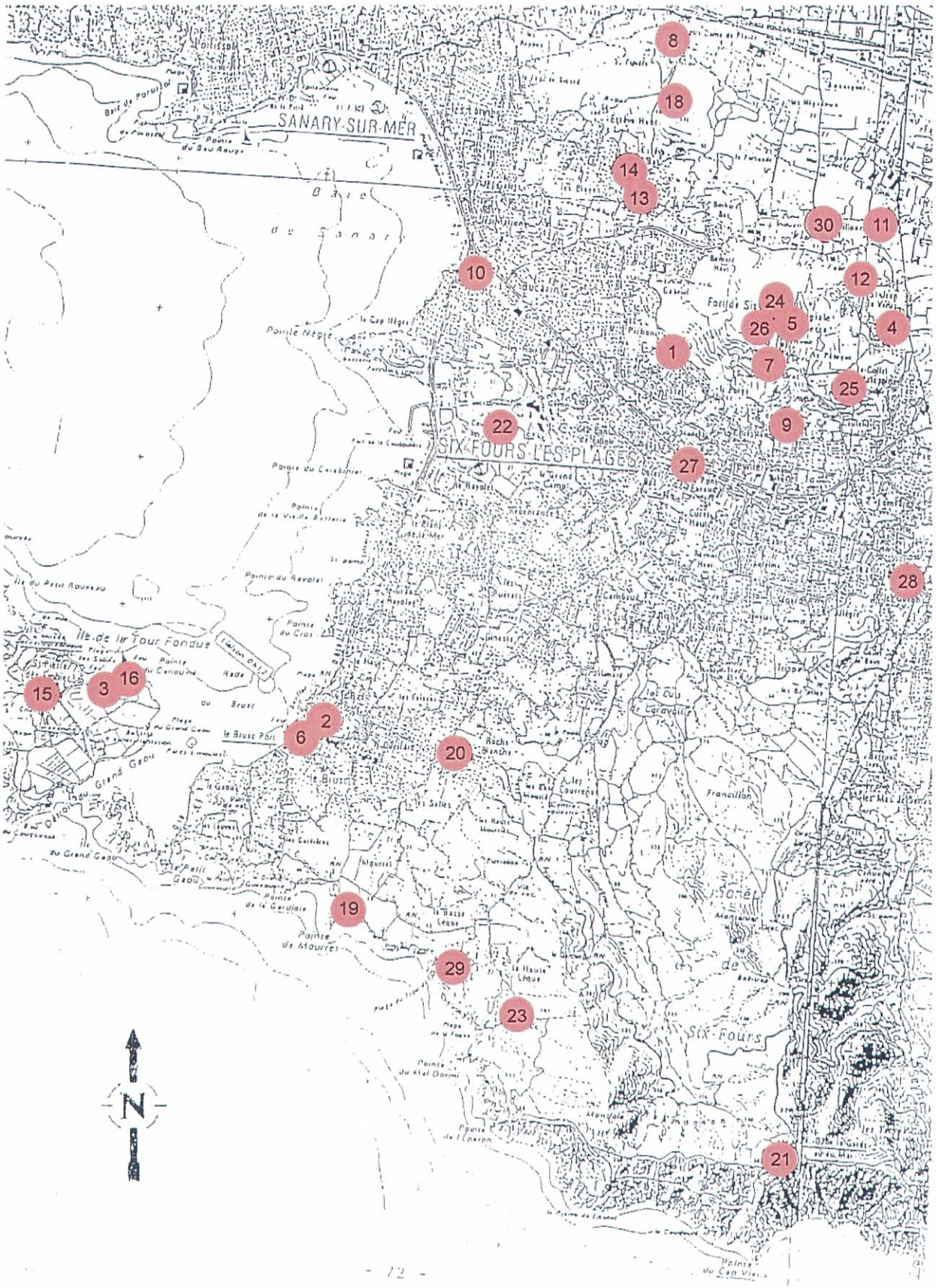
Patrimoine archéologique de Six-Fours-les-Plages

31 sites archéologiques sont recensés sur le territoire de Six-Fours-les-Plages

N°	LOCALISATION	CONTENU
1	Meynade-Clafard	Dépotoir - Gallo romain (Bas-Empire)
2	Citadelle du Brusc	Habitat - Protohistoire (Age du Fer 2)
3	Plage de la Tour Fondue	Habitat - Protohistoire (Age du Fer 2) Habitat - Gallo romain (Haut Empire)
4	Saint-Jean-des-Crottes	Etablissement(s) agricole(s) - Gallo romain (Haut Empire) Villa - pars rustica - Gallo romain Chapelle et cimetière inhumation - (Haut Moyen Age)
5	Collégiale Saint-Pierre	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire) Eglise du XIème siècle Chapelle et cimetière inhumation - moderne, XVIIème
6	Jeu de Boules au Brusc	Traces d'occupation - Gallo romain Mosaïque - Gallo romain (Haut Empire)
7	Vieux Six-Fours	Rempart et village - Moyen Age
8	Notre Dame de la Pépiole	Chapelle (VIème siècle) et chapelle (Moyen Age)
9	Verger	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire)
10	Sauviou	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire)
11	Lery	Traces d'occupation - 1er siècle après J-C
12	Pétugue	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire)
13	Verger	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire) Traces d'occupation - Moyen Age (XVème siècle)
14	La Calade	Traces d'occupation - IIIème siècle
15	Saint-Jean/Saint-Victor des Iles	Nécropole à inhumations - IIIème siècle avant J-C Traces d'occupation - XIIème siècle
16	Tour Fondue	Construction - XIVème siècle
17	Farot du Rouveau	Construction - XIVème siècle
18	Mine de Pépiole	Mine - XVème siècle
19	Pointe du Mourret	Habitat fortifié - Vème siècle avant J-C
20	Roche Blanche	Construction - Gallo romain (Bas Empire)
21	Notre Dame du Mai	Construction - XIVème siècle Construction - Moderne
22	Coudoulière	Station - Moustérien
23	La Lèque du Brusc	Tombe collective - Chalcolithique
24	Pied Nord du Fort	Four à chaux - Moderne
25	Collet de Malespine	Moulin à vent - Contemporain
26	Moulin de la Ville	Moulin à vent - Contemporain
27	Pont du Brusc - maison Jouglas	Moulin - Contemporain
28	Route des Sablettes	Moulin - Contemporain
29	Trou de l'Or	Mine de cuivre - Contemporain
30	La Millonne	Mine de charbon - Contemporain
31	Cap Sicié	Multiples graffitis depuis la protohistoire au XIXème siècle

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2013 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.

Localisation des sites archéologiques de la commune de Six-Fours-les-Plages



Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2013 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.

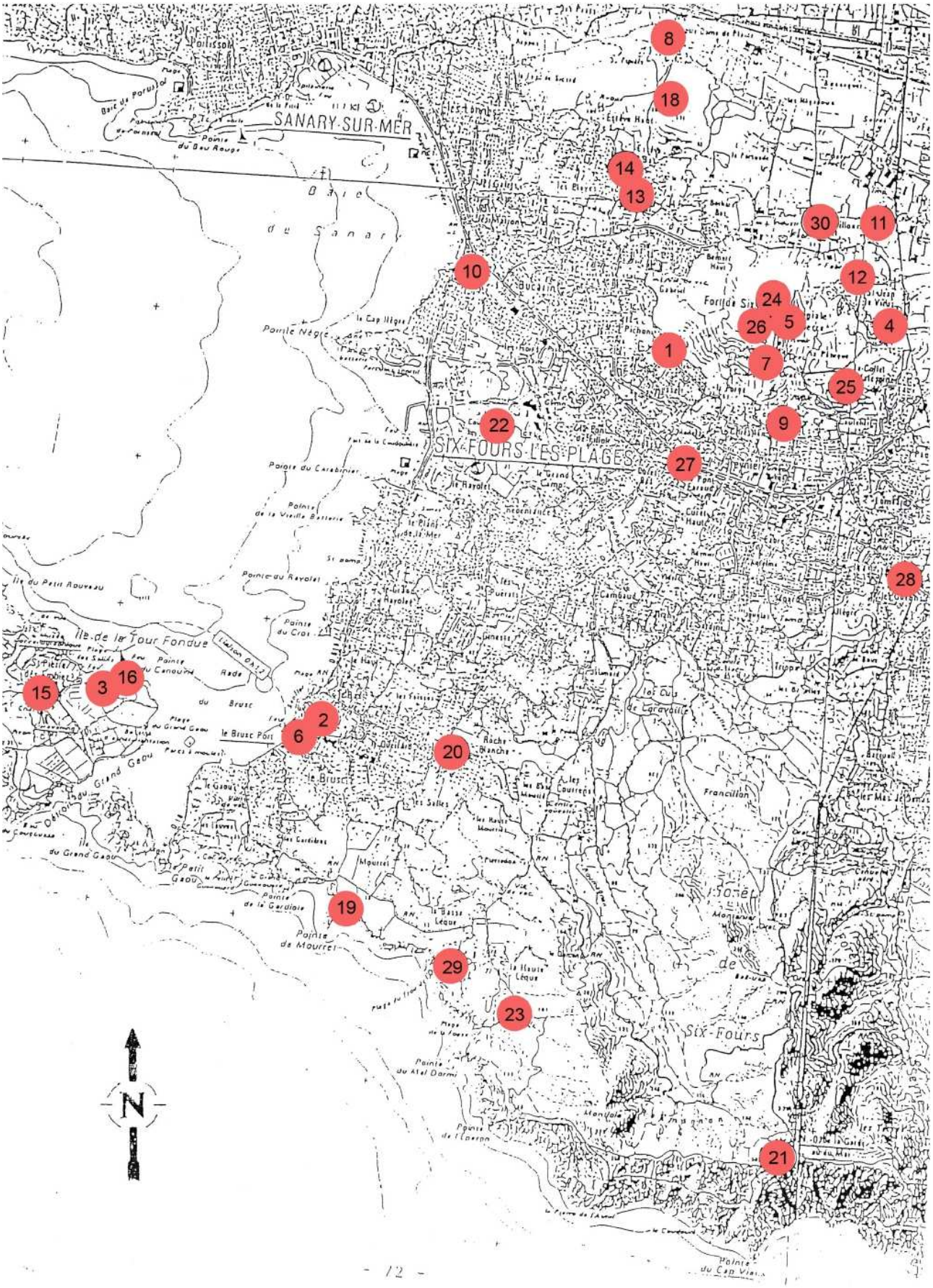
Patrimoine archéologique de Six-Fours-les-Plages

31 sites archéologiques sont recensés sur le territoire de Six-Fours-les-Plages

N°	LOCALISATION	CONTENU
1	Meynade-Clafard	Dépotoir - Gallo romain (Bas-Empire)
2	Citadelle du Brusc	Habitat - Protohistoire (Age du Fer 2)
3	Plage de la Tour Fondue	Habitat - Protohistoire (Age du Fer 2) Habitat - Gallo romain (Haut Empire)
4	Saint-Jean-des-Crottes	Etablissement(s) agricole(s) - Gallo romain (Haut Empire) Villa - pars rustica - Gallo romain Chapelle et cimetière inhumation - (Haut Moyen Age)
5	Collégiale Saint-Pierre	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire) Eglise du XIème siècle Chapelle et cimetière inhumation - moderne, XVIIème
6	Jeu de Boules au Brusc	Traces d'occupation - Gallo romain Mosaïque - Gallo romain (Haut Empire)
7	Vieux Six-Fours	Rempart et village - Moyen Age
8	Notre Dame de la Pépiole	Chapelle (VIème siècle) et chapelle (Moyen Age)
9	Verger	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire)
10	Sauviou	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire)
11	Lery	Traces d'occupation - Ier siècle après J-C
12	Pétugue	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire)
13	Verger	Traces d'occupation - Gallo romain (Haut Empire) Traces d'occupation - Moyen Age (XVème siècle)
14	La Calade	Traces d'occupation - IIIème siècle
15	Saint-Jean/Saint-Victor des Iles	Nécropole à inhumations - IIIème siècle avant J-C Traces d'occupation - XIIème siècle
16	Tour Fondue	Construction - XIVème siècle
17	Farot du Rouveau	Construction - XIVème siècle
18	Mine de Pépiole	Mine - XVème siècle
19	Pointe du Mourret	Habitat fortifié - Vème siècle avant J-C
20	Roche Blanche	Construction - Gallo romain (Bas Empire)
21	Notre Dame du Mai	Construction - XIVème siècle Construction - Moderne
22	Coudoulière	Station - Moustérien
23	La Lèque du Brusc	Tombe collective - Chalcolithique
24	Pied Nord du Fort	Four à chaux - Moderne
25	Collet de Malespine	Moulin à vent - Contemporain
26	Moulin de la Ville	Moulin à vent - Contemporain
27	Pont du Brusc - maison Jouglas	Moulin - Contemporain
28	Route des Sablettes	Moulin - Contemporain
29	Trou de l'Or	Mine de cuivre - Contemporain
30	La Millonne	Mine de charbon - Contemporain
31	Cap Sicié	Multiples graffitis depuis la protohistoire au XIXème siècle

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2013 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.

Localisation des sites archéologiques de la commune de Six-Fours-les-Plages



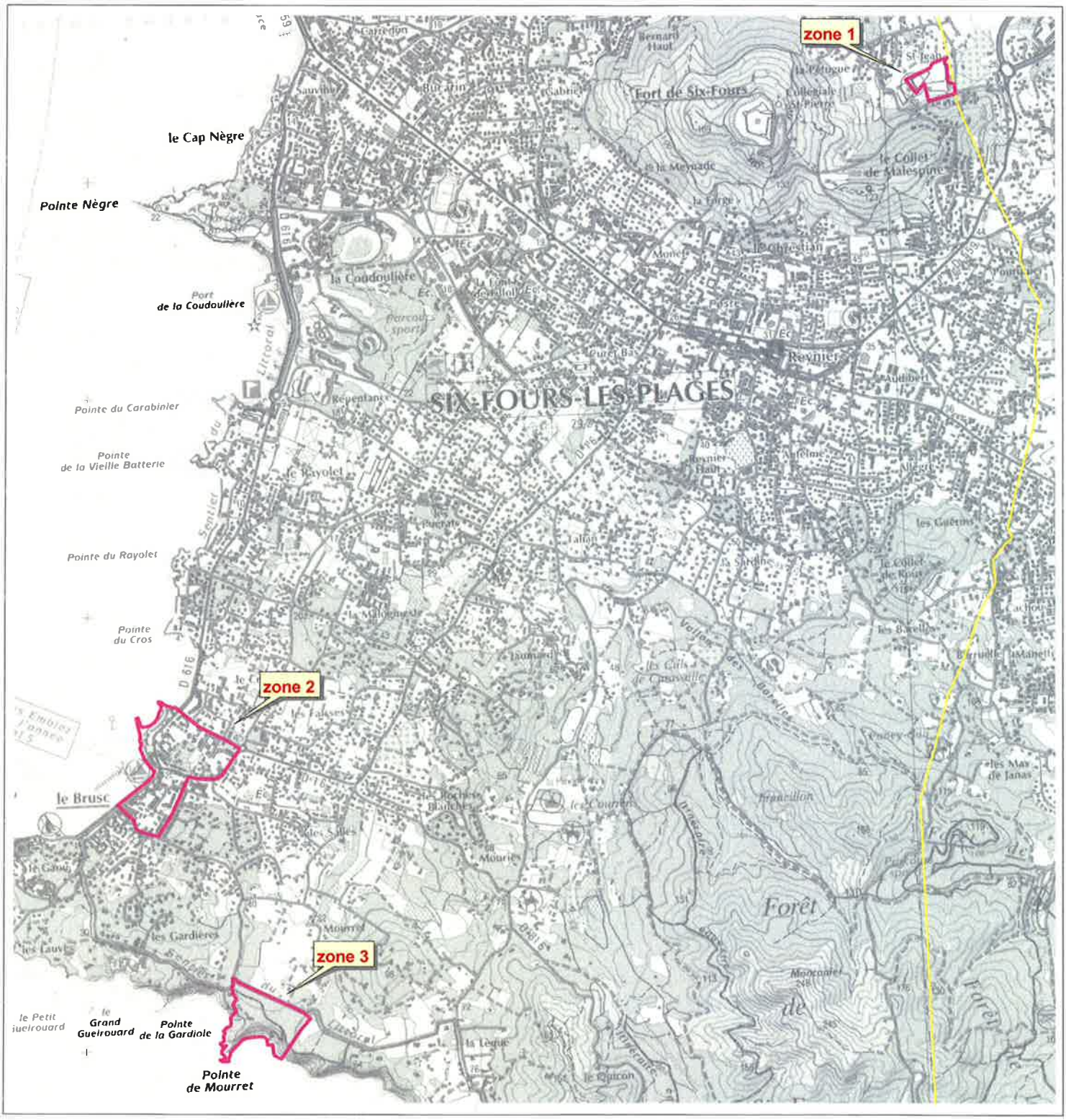
Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2013 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

VAR, Six-Fours-les-Plages : vue générale

Arrêté n°83129-2011, pièce annexe 83129-I1



Emprise de zone de présomption de prescription archéologique

Echelle 1/25 000 © SCAN25 IGN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Pascale Barthès
Tél. : (33)[0]4 42 99 10 35
pascale.barthes@culture.fr

G2C Territoires - Délégation Sud-Est
Parc d'Activités Point Rencontre
2 Avenue Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES

à l'attention de Arnaud Phillipart

Aix-en-Provence, le

Objet : 83 – Six-Fours-les-Plages - Plan Local d'Urbanisme

P.J. : carte de zones de présomption de prescription archéologique

Comme suite à votre demande du 03/02/2012 concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Six-Fours-les-Plages, j'ai l'honneur de vous faire connaître les zones de présomption de prescription archéologique qu'il convient de faire figurer dans les dispositions générales du Plan Local d'Urbanisme, accompagnées en préambule du texte suivant :

« Sur la commune de Six-Fours-les-Plages, ont été définies trois zones de présomption de prescription archéologique par arrêté préfectoral n°83129-2011 en date du 12/07/2011.

Code Protection	Identification de la Protection
3012	Saint-Jean (zone 1)
3013	Le Brusc (zone 2)
3014	Mourret (zone 3)

A l'intérieur de ces zones, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir, ainsi que tous les dossiers d'autorisation d'installation ou de travaux divers, d'autorisation de lotir et de décision de réalisation de ZAC, devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Service régional de l'Archéologie, 21-23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence Cedex) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

…/…

Hors de ces zones, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (code du patrimoine, livre V, art. L522-4).

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires Culturelle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III). »

J'ajoute que pour faciliter l'intégration de ces données dans le projet de PLU, celles-ci vous ont été communiquées sous forme numérique (fichier en .shp) le 07/02/2012.